



Droit de retrait tabagisme passif

Par Guy 43

Bonjour,
Puis-je exercer un droit de retrait car dans mon entreprise certains fument devant les autres au milieu de l'atelier.
Je souffre d'anévrisme et le tabagisme même passif est très mauvais pour moi.
Quelles sont les modalités à respecter ?
D'avance merci,
Guy

Par kang74

Bonjour

Un droit de retrait serait abusif : vous n'êtes pas en danger grave ET imminent .

Par contre vous pouvez envoyer une mise en demeure de faire cesser cela à votre employeur en recommandé dont vous garderez la copie, en mettant en copie l'inspection du travail .
Ensuite vous faites remonter l'information au CSE .
Vous prenez rendez vous dans le même temps à la médecine du travail .

Article L4121-1

Modifié par Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 - art. 2

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article R3515-3

Création Décret n°2016-1117 du 11 août 2016 - art. 1

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe le fait, pour le responsable des lieux où s'applique l'interdiction prévue à l'article R. 3512-2, de :

- 1° Ne pas mettre en place la signalisation prévue à l'article R. 3512-7 ;
- 2° Mettre à la disposition de fumeurs un emplacement non conforme aux dispositions des articles R. 3512-3 et R. 3512-4 ;
- 3° Favoriser, sciemment, par quelque moyen que ce soit, la violation de l'interdiction mentionnée au premier alinéa du présent article

[url=https://travail-emploi.gouv.fr/linterdiction-de-fumer-et-de-vapoter-dans-les-lieux-de-travail]https://travail-emploi.gouv.

[fr/linterdiction-de-fumer-et-de-vapoter-dans-les-lieux-de-travail\[/url\]](#)